



GAMMARTH IMMOBILIERE
 SA au capital social de 1 000 000 DT
 Rue du Lac d'Annecy- Passage du Lac Malawi
 Immeuble AL KARAMA HOLDING
 Les berges du lac Tunis 1053
 MF: 425194L/P/M/000
 TEL :+ 216 71 962 218 – fax : +216 71 962 175
 www.gammarth-immobiliere.tn
 Contact@gammarth-immobiliere.tn

Avis de Vente

Appel d'Offres n° 10/2015

La société **Gammarth Immobilière (G.I)**, Société de droit tunisien propriété de l'Etat et mandatée par ce dernier, se propose de lancer un appel d'offres de **Cession à l'amiable** pour le compte de l'Etat tunisien de quatre Biens Immobiliers (**en Lots séparés**) sises à Gammarth:

Lot	Villa	Titre Foncier	Adresse	Emplacement	Sup. Terrain	Sup. Couv.
I	Villa Tulip 1	138708 Tunis	Résidence Golden Tulip, Avenue Taieb Mhiri , Gammarth	Villas mitoyennes. A coté de la route touristique elles surplombent la baie de Tunis	400 m2	462 m2
II	Villa Tulip 2	138709 Tunis			400 m2	447 m2
III	Villa de Maître Coreal 17	109775 Tunis	17, Rue du Chêne Lotissement Coreal - Gammarth	Zone touristique, 100 m de la plage et du Carrefour Gammarth (Raoued)	2 268 m2	1 754 m2

Lot	Terrain	Titre Foncier	Lotissement	Vocation	Superf.	CUF	COS	Hau- teur
IV	Parcelle n° 64 Rafika 18	99347 Tunis	« Coreal » - Zone touristique, 100 m de la plage et du Carrefour Gammarth Raoued	Habitat Individuel	753 m2	0,6	0,3	8 m R+1

Les Plans de situation sont disponibles sur le site www.gammarth-immobiliere.tn.

Les Lots I et II présentent une structure stable et en bon état. Ils sont en phase de maçonnerie, enduit et revêtement.

Le Lot III a subi des effets de dégradation.

Tous les lots spéciaux doivent être étudiés et refaits de nouveau. La vente porte sur les divers ouvrages dans l'état où ils se trouvent, à constater sur place par le soumissionnaire et ses conseillers sous sa propre responsabilité.

Les biens immobiliers objet de la cession relèvent de la propriété de l'Etat tunisien et ils sont libres de tous droits ou hypothèques. Ils figurent dans le domaine de propriété privée de l'Etat. La propriété a été acquise par l'Etat aux termes des décisions de confiscation et en application du Décret-loi n° 2011-13.

Toute personne physique ou morale désirant prendre part au présent appel d'offres est autorisée à visiter les Biens Immobiliers mis à la vente. Les visites seront organisées sur rendez-vous durant la période allant du 26 octobre au 16 novembre 2015 et ce du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 14h

à 17h. Les candidats devront en formuler la demande de visite auprès de Gammarth Immobilière selon les conditions fixées dans le cahier des charges (C.C) et après retrait de ce dernier contre le paiement au service financier de la société aux heures ouvrables, de la somme non remboursable de cent cinquante dinars (150 DT) en espèces ou par chèque.

Chaque candidat et admis à participer à un ou plusieurs lots séparément. Les soumissionnaires feront parvenir leurs offres par voie postale, sous pli recommandé, par rapid-poste ou les déposer directement au bureau d'ordre de Gammarth Immobilière contre décharge. Les offres seront placées sous enveloppe extérieure fermée et scellée avec la mention :

Destinataire : Société Gammarth Immobilière

Adresse : Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi Immeuble Al Karama Holding

Les berges du lac 1053 Tunis - Tunisie

Objet : Participation à l'Appel d'Offres n° 10/2015

«A Ne Pas Ouvrir par le service du bureau d'ordre»

Cette enveloppe extérieure comportera les pièces administratives et financières de A à F énumérées dans l'art. 8 « contenu des offres » au sein du cahier des charges ainsi que le cautionnement de participation selon les conditions figurant au C.C et fixé forfaitairement à Trente mille dinars (30 000 DT) pour les lots I à III et à Dix mille dinars (10 000 DT) pour le lot IV.

La date limite de remise des offres est fixée **au Mardi 17 Novembre à 16H00**, le cachet du bureau d'ordre de G.I faisant foi. La séance publique d'ouverture des plis sera tenue le même jour à 16H30 au siège de la société (salle de réunion 3ème étage), en présence d'un huissier notaire, des soumissionnaires ou leurs représentants (munis d'une pièce d'identité et d'une procuration).

Les soumissionnaires demeurent liés par leurs soumissions pendant **cent vingt (120) jours** à compter du jour suivant la date limite de réception des offres. **G.I**